



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi 9 août 2021**, devant public (sous certaines directives de la santé publique), à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Madame : Danielle Pelchat

Messieurs : Yves Bourassa
Gaétan Falardeau

Absence :

Mesdames : Isabelle Tremblay
Annie Parent

Lise Dénommé, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6786-08-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 de la séance ordinaire du 12 juillet 2021
5. Comptes à payer pour juillet 2021
6. Rapport des travaux publics
7. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 7.1 Présentation de la nouvelle employée de soutien en administration et au développement
8. Rapport de la mairesse
9. Rapport des élus
10. Résolution – Appel d'offres pour démolition du centre des Loisirs
11. Consultation citoyenne
12. Offre de services professionnelle – ARTCAD
13. Résolution – Demande de subvention « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure »
14. Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services – MRCT
 - 14.1 Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services
15. Entente de vitalisation de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue
16. Embauche de l'employé de soutien à l'administration et au développement
17. Résolution – Achat bucket pour le tracteur.
18. Résolution – Caisse Desjardins,
19. Procuration - ClicSécur pour l'employée soutien administratif et au développement
20. Portes, fenêtres et revêtement vinyle du centre des Loisirs
21. Local – Possibilité Élections fédérale

22. Vente des 2 réservoirs
23. Suivi - Contrat Déneigement 2021-2022
24. Affaires nouvelles
25. Correspondances
26. Prochaine séance le 13 septembre 2021
27. Période de questions
28. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Madame Claude Cardinal, citoyenne demande si le bac à recyclage, composte et le bac noir pour les poubelles devrait être à la charge de la municipalité. Elle s'est informée et certaines municipalités paient pour les remplacer.

Madame Lyne Ash l'informe que la municipalité de Nédélec n'a pas de budget réservé pour ces dépenses dans le moment, mais que ce serait à regarder pour le prochain budget.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 juillet 2021

RÉSOLUTION # 6787-08-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 tel que rédigé.

5. COMPTES À PAYER POUR JUILLET 2021

RÉSOLUTION # 6788-08-21

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée ; (22 020,72 \$ et 53 398.61 \$) pour un total de 75 419.33\$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Luc St-Jean, l'inspecteur municipal nous fait part des travaux qui ont été exécutés pour le mois de juillet 2021 : Réparation dans le chemin des Bouleaux où il y a eu un effondrement de l'accotement du chemin près de Michel Ménard, 2 voyages de roche de 8 à 10 " pour refaire l'accotement du chemin. Enlèvement des galeries au Centre des Loisirs et entreposer le matériel dans le conteneur. Changement de ponceau au 494 chemin des Pins. Débroussailler l'étang dans le sentier écologique pour installation d'un pont. Réparation d'un ponceau chemin des Érables lors des pluies abondantes le chemin s'est lavé. Faire passer la niveleuse dans le chemin des Bouleaux et chemin des Pins. Installation des 2 arrêts/stop sur le chemin du Petit Nédélec côté nord et côté sud. Disparition des deux arrêts/stop quelques jours plus tard. Remise en place de deux nouveaux arrêts/stop, fait installation un peu plus sophistiquée pour les rendre compliqués à les enlever.

6.1 RÉPARATION DE L'ACCOTEMENT CHEMIN DES PINS

RÉSOLUTION # 6789-08-21

Luc St-Jean les informe que sur le chemin des Pins à la hauteur de madame Annie Parent un côté de chemin est rendu dangereux et doit être rempli dans un avenir rapproché, l'accotement s'est lavé lors des pluies abondantes que nous avons eues le 15 juillet dernier.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat et résolu unanimement de réparer l'accotement du chemin des Pins avec l'argent de l'enveloppe du Député pour l'année 2021.

7. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Lise Dénommé demande s'il y a des questions sur son rapport de développement pour le mois de juillet 2021.

Lise Dénommé, informe les membres du conseil qu'une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation est en cours dans le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour convertir notre patinoire en patinoire extérieure multisport services 4 saisons. Le dépôt du projet doit être fait à 16h30 le 20 août le plus tard.

SUIVI RÉFECTION – SENTIER ÉCOLOGIQUE

Lise Dénommé informe les membres du conseil que les travaux vont bon train, qu'on avance chaque semaine sur la réfection du sentier écologique.

SUIVI DE LA SUBVENTION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉCIM

Lise Dénommé informe les membres du conseil que la demande de subvention auprès du programme RÉCIM est toujours à l'étude pour le moment. À suivre.

7.1 PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE EMPLOYÉE EN ADMINISTRATION ET SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Lise Dénommé demande qu'on fasse un tour de table pour donner la chance aux membres de se présenter à madame Josée Germain employée de soutien en administration et au développement nouvellement en poste.

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame Lyne Ash nous informe que les séances du conseil pour les maires et mairesses sont en vacances et qu'ils reprennent en août 2021.

9. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport à rapporter pour le moment.

10. RÉOLUTION – APPEL D'OFFRES POUR LA DÉMOLITION DU CENTRE DES LOISIRS

RÉSOLUTION # 6790-08-21

Lise Dénommé informe les membres du conseil que deux soumissions sont entrées pour le projet démolition de centre des Loisirs, une vient des Entreprises Gaétan Jolicoeur de Rouyn-Noranda, et une autre soumission de Transport D. Barrette et Fils en partenariat avec Transport Symkam.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat et résolu unanimement d'engager la compagnie les Entreprises Gaétan Jolicoeur de Rouyn-Noranda étant donné que leur soumission est considérée clé en main au montant de 61 758,82\$.

11. CONSULTATION CITOYENNE – SUIVI DU CENTRE DES LOISIRS

Lyne Ash présente aux membres du conseil l'ébauche du publipostage qui a va être envoyé à tous les citoyens, citoyennes de Nédélec pour les aviser qu'une consultation citoyenne est prévue pour mardi le 24 août 2021. La consultation aura lieu à l'église de Nédélec et la firme d'architecte ARTCAD ainsi que l'inspecteur en bâtiment seront sur place pour répondre à leurs questions.

Il est mentionné d'ajouter au verso de cette feuille les choix suivants :

- A) Réfection de l'église actuelle avec agrandissement.
- B) Construction d'un nouveau Centre des Loisirs
- C) Aucun Centre des Loisirs pour la municipalité de Nédélec.

12. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - ARTCAD

RÉSOLUTION # 6791-08-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Danielle Pelchat, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service professionnel de la firme d'architecte ARTCAD tel que présenté 1 240\$.

13. RÉSOLUTION – « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCÉRATIVES DE PETITE ENVERGURE »

RÉSOLUTION # 6792-08-21

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le projet "Patinoire extérieure multisport services 4 saisons - Nédélec"

ENTENDU QUE : La municipalité de Nédélec a pris connaissance du Guide du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure du projet "Patinoire extérieure multisport, services 4 saisons - Nédélec"

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure associée à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise Lise Dénommé directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité soit nommée responsable administrative de la démarche pour l'aide financière pour le projet "Patinoire extérieure multisport services 4 saisons - Nédélec" auprès du ministère de l'Éducation dans le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

ENTENDU QUE : Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénommé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

Il est proposé par Danielle Pelchat, et appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec aille de l'avant avec une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le projet "Patinoire extérieure multisport, services 4 saisons - Nédélec"

14. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES AVEC LA MRCT.

Lyne Ash informe les membres du conseil des modifications à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services avec la MRCT. C'est que les services entre municipalités sur les services incendie vont devoir être facturés à l'heure et non à l'unité comme auparavant. Dès que l'entente va être signée et adoptée, la facturation va changer.

14.1 RÉOLUTION – ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES AVEC LA MRCT.

RÉSOLUTION # 6793-08-21

Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue a pour objectif de s'assurer que toutes les municipalités disposent des ententes intermunicipales nécessaires afin de mobiliser les ressources requises pour atteindre la force de frappe sur le territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie notamment des moyens reconnus à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Nédélec désire se prévaloir des articles 569 (RLRQ, chapitre C-19) et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services sur le territoire des parties à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa
appuyé par Gaétan Falardeau
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services
- **D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services.
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la MRC de Témiscamingue.

15. ENTENTE DE VITALISATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE.

RÉSOLUTION # 6794-08-21

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE VITALISATION DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

ATTENDU QUE le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 47 : *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE le volet 4 « Soutiens à la vitalisation » du Fonds Régions et Ruralité vise à conclure une entente de vitalisation qui permettra à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue de bonifier ses interventions au bénéfice des milieux présentant des défis de vitalisation;

ATTENDU QUE l'enveloppe 2020-2024 pour la MRC de Témiscamingue sera de 1 301 790 \$ et que pour l'année 2020, le montant à recevoir est de 260 358 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec est désignée comme territoire de mise en œuvre de la présente entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Gaétan Falardeau
appuyé par : Yves Bourassa
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil municipal autorise la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité de Nédélec, l'entente relative au volet « Soutien à la vitalisation » du Fonds régions et ruralité, qui a été soumise par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

16. EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ DE SOUTIEN À L'ADMINISTRATION ET AU DÉVELOPPEMENT.

RÉSOLUTION # 6795-08-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement de faire l'embauche de madame Josée Germain au titre d'employée de soutien à l'administration et au développement tel qu'entendu lors d'une réunion de travail une liste du taux et des conditions de travail est conservée dans un document à part dans la voûte.

17. ACHAT DU BUCKET POUR LE TRACTEUR

RÉSOLUTION # 6796-08-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement de faire l'acquisition d'un bucket plus adapté à la grosseur du tracteur municipal au coût de 800\$ + taxes acheter chez les Équipements Gélinas Inc de La Sarre.

18. RÉOLUTION - CAISSE POPULAIRE

RÉSOLUTION # 6797-08-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement d'ajouter madame Josée Germain employé de soutien à l'administration et au développement en tant que signataire et responsable des comptes de la caisse Populaire Desjardins pour la municipalité de Nédélec.

IL EST RÉSOLU :

QUE Josée Germain, employée de soutien à l'administration et au développement, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Nédélec, les documents requis pour dépôt et tout autre document connexe à la caisse populaire Desjardins et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE madame Josée Germain est une carte Desjardins en son nom pour faire des dépôts après les heures.

QUE madame Josée Germain ajoutée comme signataire au compte ne remplace personne déjà en poste au compte Desjardins.

QUE la carte Visa Desjardins au nom de madame Natalie Arsenault soit annulé et remplacer par une carte visa Desjardins au montant de 1000\$ au nom de madame Lise Dénomme, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Nédélec.

En conséquence, les administrateurs de la société de la Municipalité de Nédélec apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

Considérant que tous les administrateurs de la société de la Municipalité de Nédélec qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 9 août 2021. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Nédélec et en fait partie intégrante.

19. PROCURATION – CLICSEQUR POUR L'EMPLOYÉE SOUTIEN ADMINISTRATIVE ET AU DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION # 6798-08-21

PROCURATION POUR CLICSÉQR

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement d'ajouter madame Josée Germain, adjointe administrative et soutien au développement de la Municipalité de Nédélec, au compte de ClicSÉQR et des services électroniques en ligne.

20. PORTES ET FENÊTRES CENTRE DES LOISIRS

Lise Dénomme explique que lorsque nous aurons une date fixe pour la démolition du Centre des Loisirs les employés municipaux procéderont à enlever les fenêtres et portes pour les mettre en vente à la communauté de Nédélec. Les prix seront discutés au prochain conseil en septembre prochain. À suivre...

21. LOCAL – POSSIBILITÉ ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Madame Carmen Rivard nous confirme avoir rencontré elle-même monsieur Pierre Brazeau et que le tout est sous contrôle.

22. VENTE DES DEUX RÉSERVOIRS

Le point 22 est reporté à plus tard.

23. SUIVI – CONTRAT DÉNEIGEMENT 2021-2022

RÉSOLUTION # 6799-08-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement qu'une pré entente de contrat pour le déneigement 2021-2022 soit signée entre les Entreprises Forestière F. Germain et la municipalité de Nédélec en attendant que monsieur Francis Germain puisse fournir toute la documentation requise pour la signature officielle du contrat de déneigement 202122. À suivre...

24. AFFAIRES NOUVELLES :

24. A ACHAT D'UN BANC DE L'ÉGLISE DE NÉDÉLEC

RÉSOLUTION # 6800-08-21

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec achète un banc de l'église de Nédélec au coût de 50\$ en signe de souvenir de notre église.

24.B RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À ESPACE MUNI

RÉSOLUTION # 6801-08-21

Il est proposé par Danielle Pelchat, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec renouvelle son adhésion annuelle avec Espace MUNI pour l'année 2021 au montant de 45,42\$.

24.C REFUGE DE LAVERLOCHÈRE

Il est entendu que Lise Dénommé retourne la résolution # 6683-03-21 prise lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021 au Refuge animal du Témiscamingue de Laverlochère pour confirmer notre désassociation formelle avec le Refuge pour animaux du Témiscamingue en date du 1^{er} juin 2021.

25. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

26. PROCHAINE SÉANCE LE 13 SEPTEMBRE 2021

27. PÉRIODE DE QUESTIONS :

1. Claude Cardinal, citoyenne pose la question pourquoi le projet de la patinoire porte le nom de « Patinoire 4 saisons – Nédélec », elle mentionne que ça pourrait porter à confusion laissant sous-entendre que nous n'avons pas de patinoire présentement.

Lise Dénommé lui confirme que nous sommes ouverts à un nouveau nom plus original si elle en a un. Alors, il est lancé comme nouveau nom avec la participation des personnes présentes « Patinoire extérieure services 4 saisons – Nédélec »

2. Claude Cardinal, citoyenne nous mentionne que des VTT (4 roues) entrent dans le sentier par l'entrée situé sur la route 101. Elle rapporte que l'autre jour son garçon a eu très peur de se faire lutter lors d'une balade dans le sentier, alors qu'un VTT est arrivé de nulle part à une vitesse folle il a eu juste le temps de se tasser pour le laisser passer.

Lise Dénommé mentionne aux membres du conseil que Claude Cardinal avait fait une plainte ce jour-là par téléphone et que Luc St-Jean inspecteur municipal était allé vérifier, mais évidemment le VTT n'était plus sur place. Les membres du conseil lui confirment que nous allons voir à ce que le problème soit réglé.

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6802-08-21

Levée de la séance à 20h38, est proposée par Yves Bourassa.



Lyne Ash
Mairesse



Lise Dénommé
Directrice générale et secrétaire-trésorière